



VALDELIA

Accélérateur de secondes vies

Guide de rédaction des plans de prévention & d'éco-conception pour la filière ameublement



Préface

Depuis la publication de la loi Anti-Gaspillage pour une Economie Circulaire (dite loi AGEC), Valdelia a eu à cœur d'accompagner ses adhérents dans leur mise en conformité vis-à-vis de leurs nouvelles obligations, concernant la commande publique (article 58), ou encore la reprise par les distributeurs (article 62), etc.

Ce guide est une aide à la rédaction des plans de prévention et d'éco-conception auxquels l'article n° 72 de la loi AGEC fait référence. Ainsi, il est précisé qu'à partir de 2023, « **tout producteur mentionné à l'article L. 541-10-1 alinéa 10, est tenu d'élaborer et de mettre en œuvre un plan de prévention et d'éco-conception ayant pour objectif de réduire l'usage de ressources non renouvelables, d'accroître l'utilisation de matières recyclées et d'accroître la recyclabilité de ses produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national** ».

Conscients de l'hétérogénéité liée aux spécificités métiers et aux différents niveaux de maturité de chacun de ses adhérents, Valdelia a travaillé avec le Pôle Éco-conception (référence nationale en matière d'éco-conception) pour proposer une méthodologie et des étapes clés pour construire, engager, valoriser et faire vivre une démarche de prévention et d'éco-conception dans la lignée des objectifs fixés par la loi AGEC. Il s'agit d'une démarche itérative qui doit s'inscrire dans la durée et permettre de suivre les évolutions et la performance de la filière. Dans ce cadre, une révision est à prévoir tous les 5 ans.

Valdelia a été désigné par le législateur afin de centraliser, synthétiser et transmettre les plans de prévention et d'éco-conception élaborés par l'ensemble de ses adhérents aux pouvoirs publics.

Table des matières

1. Aide pour explorer ce guide ?	4
2. C'est quoi un « Plan de prévention et d'éco-conception » ?	5
Quel est l'intérêt d'utiliser un tel outil ?	5
Rappels sur l'éco-conception	5
3. Présentation de la trame commune des plans de prévention et d'éco-conception.....	7
3.1 La partie « Stratégie de prévention et d'éco conception » :	7
3.2 La partie « Organisation des ressources mobilisées » :	7
3.3 La partie « Actions de prévention et d'éco-conception à mettre en oeuvre » :	7
4. Méthodologie d'élaboration du plan de prévention et d'éco-conception	8
4.1 Etape 1 : Diagnostic	9
4.1.1 Identification du contexte de l'entreprise	9
4.1.2 Identification des attentes des parties prenantes et des exigences réglementaires.....	9
4.1.3 Identification des enjeux environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie.....	10
4.2 Etape 2 : Analyse	11
4.3 Etape 3 : La communication	14
5. Transmission des plans à l'éco-organisme	15
6. Révision des plans de prévention et d'éco-conception	15
7. Accompagnement personnalisé par notre service Innovation.....	15

1. Aide pour explorer ce guide ?

	Partie(s) du guide à découvrir à minima		
Niveau de maturité par rapport au domaine de prévention et d'éco-conception	Partie : « C'est quoi un Plan de prévention et d'éco-conception ? »	Partie : « Présentation de la trame commune de la filière Valdelia »	Partie : « Méthodologie d'élaboration du plan de prévention et d'éco-conception et de révision »
Je maîtrise	☑	☑	☑
Je découvre	☑	☑	☑

Si vous avez déjà engagé une démarche d'éco-conception, assurez-vous que votre plan intègre bien les notions de prévention précisées par la loi AGECE.

2. C'est quoi un « Plan de prévention et d'éco-conception » ?

Afin de partir sur des bases communes avec le Pôle Éco-conception et l'éco-organisme Ecomaison (ex Eco-mobilier), nous avons travaillé sur une définition qui a été validée par un groupe de travail constitué de metteurs sur le marché et des fédérations d'ameublement. Cette définition est la suivante :

Un plan de Prévention et d'Éco-conception est un **outil de planification d'actions** à mettre en œuvre portant sur les aspects environnementaux maîtrisables dans une **perspective cycle de vie**, pour la mise en place :

- d'une réflexion stratégique
- d'engagements volontaires
- d'indicateurs et d'objectifs

Il doit concerner prioritairement, selon l'article n°72 de la loi AGECE, la réduction de l'usage de ressources non renouvelables, l'accroissement de l'utilisation de matières recyclées et de la recyclabilité des produits.

Quel est l'intérêt d'utiliser un tel outil ?

Au-delà de répondre aux obligations réglementaires, le plan de prévention et d'éco-conception permet aux entreprises de :

- planifier et valoriser leurs engagements volontaires
- stimuler l'innovation
- se différencier de la concurrence
- devancer les attentes du marché
- créer un nouveau levier de motivation en interne
- valoriser votre démarche RSE en tant qu'entreprise contributive à la performance environnementale de la filière ameublement.

Pour comprendre les intérêts de mener une démarche d'éco-conception d'une manière générale vous pouvez consulter l'étude suivante : [étude de rentabilité](#)

Rappels sur l'éco-conception

L'éco-conception est une approche circulaire qui s'intéresse à l'ensemble du cycle de vie d'un produit ou d'un service, en intégrant les étapes amont et aval à son utilisation, afin de minimiser ses impacts sur l'environnement.



Figure 1 : Roue de Brezet précisant les étapes de cycle de vie d'un produit

Pour la filière de l'ameublement, cette méthode conduit par exemple à la diminution de l'utilisation des ressources, à la facilitation du réemploi, de la réparation ou du recyclage.

Lors de la consultation des metteurs sur le marché, nous avons pu nous rendre compte de la disparité des niveaux de maturité entre les entreprises constituant la filière.

En fonction de votre niveau de maturité, nous vous proposons ainsi deux approches :

- Pour les entreprises **ayant déjà engagé une démarche** de prévention et d'éco-conception, vous pouvez compléter directement la trame proposée en annexe de ce guide. Quelques explications vous sont données ci-après à propos de cette trame. Vous pourrez ensuite la retourner à Valdelia.
- Pour les entreprises **n'ayant pas encore engagé une telle démarche** et qui souhaitent être accompagnées, nous vous proposons une méthodologie et des outils de diagnostic de votre situation actuelle, pour faire émerger des axes prioritaires qui pourront constituer votre plan de prévention et d'éco-conception.

Les plans de prévention et d'éco-conception complétés sont à retourner à Valdelia via l'adresse suivante : ecoconception@valdelia.org

3. Présentation de la trame commune des plans de prévention et d'éco-conception

La trame en annexe de ce guide a pour but d'accompagner la rédaction du plan de prévention et d'éco-conception, ainsi qu'aider à la restitution de l'état de l'art et des performances environnementales des entreprises de la filière ameublement. Cette trame est composée de 3 parties :

3.1 La partie « Stratégie de prévention et d'éco-conception » :

Cette première partie rend compte de la volonté des dirigeants à mettre en place des actions de prévention et d'éco-conception. Il est primordial que la direction les explicite et les soutienne. Cette stratégie est la synthèse des engagements de l'entreprise. Elle précise l'orientation prise pour améliorer la performance environnementale des produits et services, en intégrant la pensée cycle de vie et en renforçant la partie prévention.

3.2 La partie « Organisation des ressources mobilisées » :

Mettre en place une politique de prévention et d'éco-conception peut nécessiter une organisation adaptée, des moyens humains, des ressources technologiques, un besoin en expertise, des outils et méthodes, des ressources financières, etc. La gestion de ces ressources est à prévoir, à adapter et à organiser par chaque entreprise pour atteindre les objectifs de son plan de prévention et d'éco-conception.

3.3 La partie « Actions de prévention et d'éco-conception à mettre en œuvre » :

Les actions à mettre en œuvre seront à détailler dans cette partie. Elles seront décrites pour chaque produit, service ou gamme de produit.

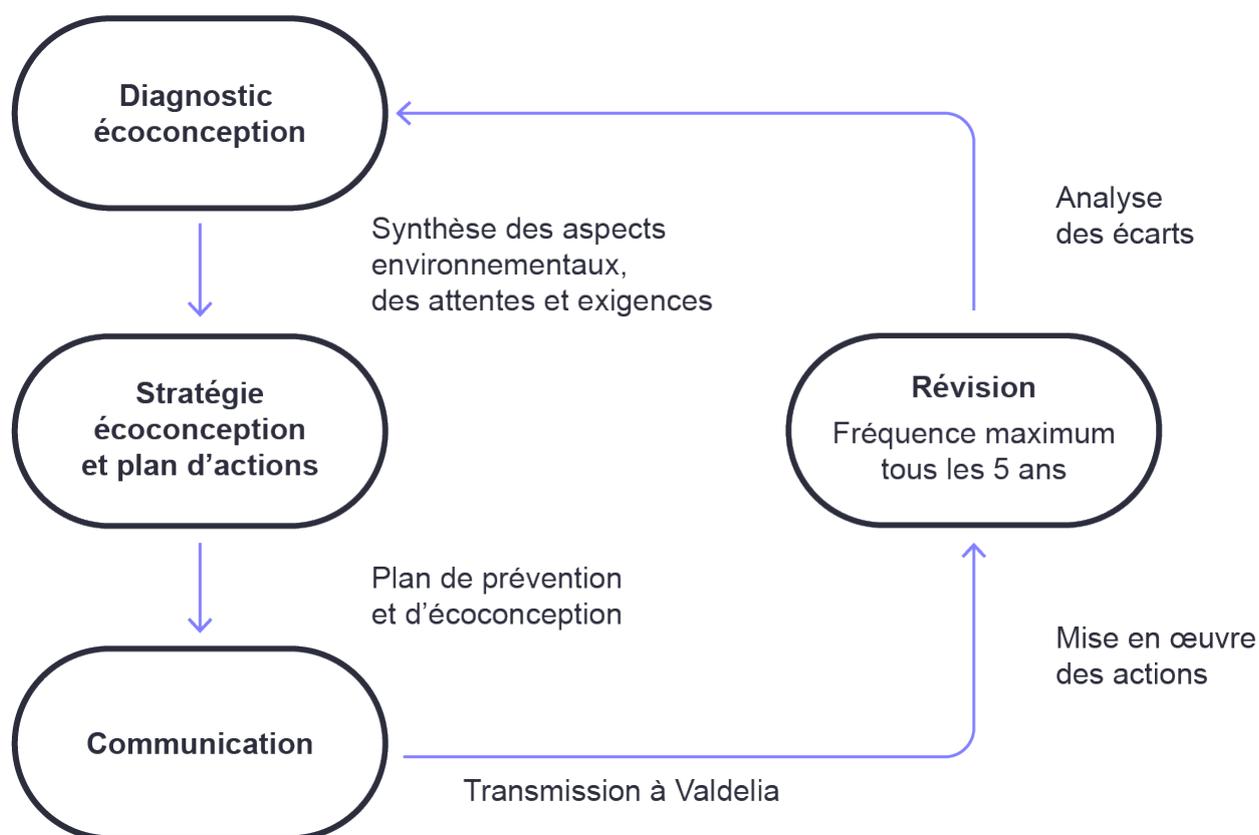
Les actions sont à spécifier par étapes du cycle de vie. Dans la mesure du possible, le plus grand nombre d'aspects environnementaux doit être couvert.

Ne pas oublier les objectifs précisés dans la loi AGEC.

4. Méthodologie d'élaboration du plan de prévention et d'éco-conception

Pour rédiger un plan de prévention et d'éco-conception, nous vous proposons une méthode constituée de 3 étapes clés :

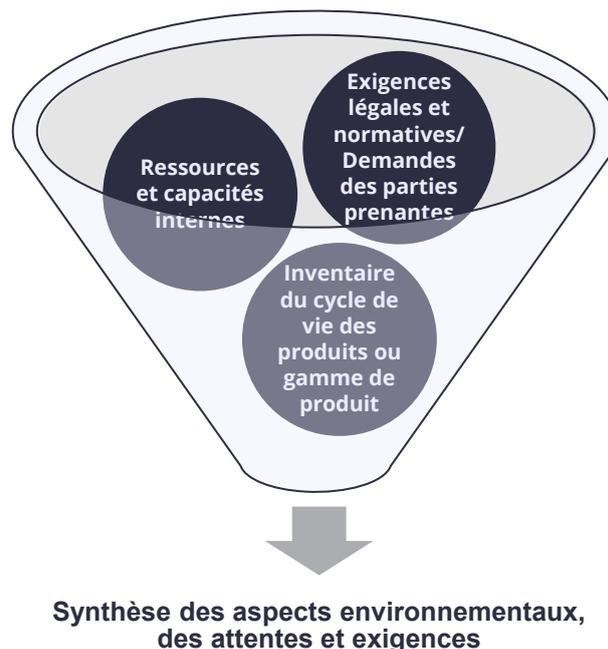
- 1) le diagnostic
- 2) l'analyse
- 3) la communication



4.1 Etape 1 : Diagnostic

L'étape de diagnostic sert à :

- 1) Collecter les informations pour comprendre le contexte et les forces de la structure
- 2) Identifier les parties prenantes concernées et recueillir les demandes et exigences
- 3) Connaître les enjeux environnementaux liés à l'activité de l'entreprise



Pour vous accompagner dans cette étape de diagnostic, nous vous proposons la grille d'auto-diagnostic en annexe. Cette grille est une succession de questions pour vous interroger sur le contexte de votre entreprise et les produits que vous vendez ou que vous distribuez.

4.1.1 Identification du contexte de l'entreprise

Pour comprendre le contexte de l'entreprise, des entretiens ou ateliers peuvent être organisés de manière à obtenir des informations sur les ressources et capacités opérationnelles internes. La grille d'auto-diagnostic pourra vous servir de support pour identifier le contexte de l'entreprise.

4.1.2 Identification des attentes des parties prenantes et des exigences réglementaires

Les différentes **parties prenantes** peuvent disposer d'**informations** pertinentes permettant d'optimiser une ou plusieurs étapes du cycle de vie du produit ou service, à titre d'exemple vous pouvez consulter :

- Des fournisseurs : afin de comprendre la chaîne de valeur et les contraintes rencontrées
- Des clients, acheteurs et consommateurs : pour déceler les pistes de progrès par rapport à vos produits et services ou anticiper les évolutions des besoins des usagers
- Valdelia : afin de mieux comprendre les enjeux liés à la fin de vie de vos produits/gammes
- Les fédérations métiers : qui peuvent vous renseigner sur les bonnes pratiques constatées au sein de votre secteur d'activité
- Etc.

Ces attentes et exigences sont à collecter pour l'ensemble des étapes du cycle de vie. De même, quelques questions de la grille d'auto-diagnostic pourront vous permettre d'identifier les attentes de vos parties prenantes.

Vous pouvez utiliser le tableau ci-dessous comme outil de recueil des informations auprès de vos parties prenantes.

Logo de votre entreprise	Recueil des attentes et exigences auprès des parties prenantes						
	Réglementation	Fournisseurs	Concurrents	Clients	Acteurs de la fin de vie	Autres	Synthèse
Matières premières							
Fabrication							
Logistique							
Usage							
Fin de vie							

4.1.3 Identification des enjeux environnementaux sur l'ensemble du cycle de vie

Une fois que le contexte de l'entreprise et les attentes des parties prenantes ont été identifiés, vous pouvez vous pencher sur les produits et les services que vous vendez, afin de les évaluer selon des critères d'éco-conception, et de tirer des pistes d'actions.

Pour ce faire, deux approches peuvent être déployées :

- **L'approche sectorielle :** vous pouvez vous appuyer sur la bibliographie existante, les guides sectoriels ou les référentiels types « écolabels » qui permettent d'identifier les enjeux environnementaux liés à votre secteur.

- **L'approche spécifique** : pour connaître au mieux les enjeux de vos produits, vous pouvez réaliser une analyse environnementale. L'Analyse de Cycle de Vie (ACV) est l'outil d'évaluation environnementale quantitatif le plus abouti. Il est à utiliser en fonction des objectifs de l'étude, lorsqu'un niveau de détail élevé est attendu. Il n'est donc pas toujours nécessaire de le mettre en œuvre.

L'entreprise devra mener une réflexion approfondie sur les aspects environnementaux dans une perspective « cycle de vie » et devra faire attention à ce que la méthode et les outils employés soient suffisamment robustes au regard de la complexité des produits/services étudiés.

La grille d'autodiagnostic proposée vous permet de réfléchir à l'ensemble de vos pratiques sur tout le cycle de vie des produits, et de faire ressortir les étapes sur lesquelles vous pouvez agir pour diminuer l'impact de vos produits.

Les enjeux identifiés pourront être synthétisés grâce à l'outil suivant :

Logo de votre entreprise	Synthèse des enjeux et des actions à mettre en place					
	Conception	Extractions des matières 1 ^{ères} et énergie	Fabrication	Transport	Usage	Fin de vie
Matériaux Type, quantité, origine						
Consommations Type, quantité, origine						
Émissions et déchets						
Substances préoccupantes						
Autres enjeux						

4.2 Etape 2 : Analyse

La deuxième étape définit une stratégie d'éco-conception qui sera traduite en actions dans le plan de prévention et d'éco-conception. Elle se base sur les informations recueillies lors de l'étape de diagnostic. L'entreprise analysera et choisira une **stratégie pertinente** en fonction :

- De ses forces, faiblesses, risques et opportunités (pouvant être formalisés dans une matrice SWOT : Atouts - Faiblesses - Opportunités - Menaces, par exemple).

- Des aspects environnementaux maîtrisables, non maîtrisables, significatifs et non significatifs (formalisés dans la matrice ci-dessous).



Les objectifs stratégiques de prévention et d'éco-conception sont à définir selon la pertinence des aspects environnementaux, votre ambition, votre culture, les attentes de vos clients/consommateurs, et les **exigences réglementaires**.

Ces objectifs doivent être :

- En lien avec **les impacts environnementaux mesurés** ou à mesurer, des produits ou services conçus,
- Atteignables : via des actions à mettre en œuvre et suivies par des indicateurs appropriés, qualitatifs et/ou quantitatifs,
- En phase avec les ressources disponibles et identifiées au sein de votre entreprise.

Voici ci-dessous un outil vous aidant à juger de la pertinence des aspects environnementaux :

	Aspect environnemental maîtrisable	Aspect environnemental non maîtrisable
Aspect environnemental non significatif	Non pertinent	Pertinent non prioritaire
Aspect environnemental significatif	Pertinent à travailler avec les partenaires, fournisseurs, etc.	Pertinent non prioritaire

Afin de traduire les objectifs en actions, Valdelia propose une roue des stratégies d'éco-conception adaptée et contextualisée qui peut être utilisée pour identifier les pistes de prévention et d'éco-conception. Elle est issue des retours d'expérience d'éco-conception dans le secteur de l'ameublement de France, d'Europe et même du monde entier.

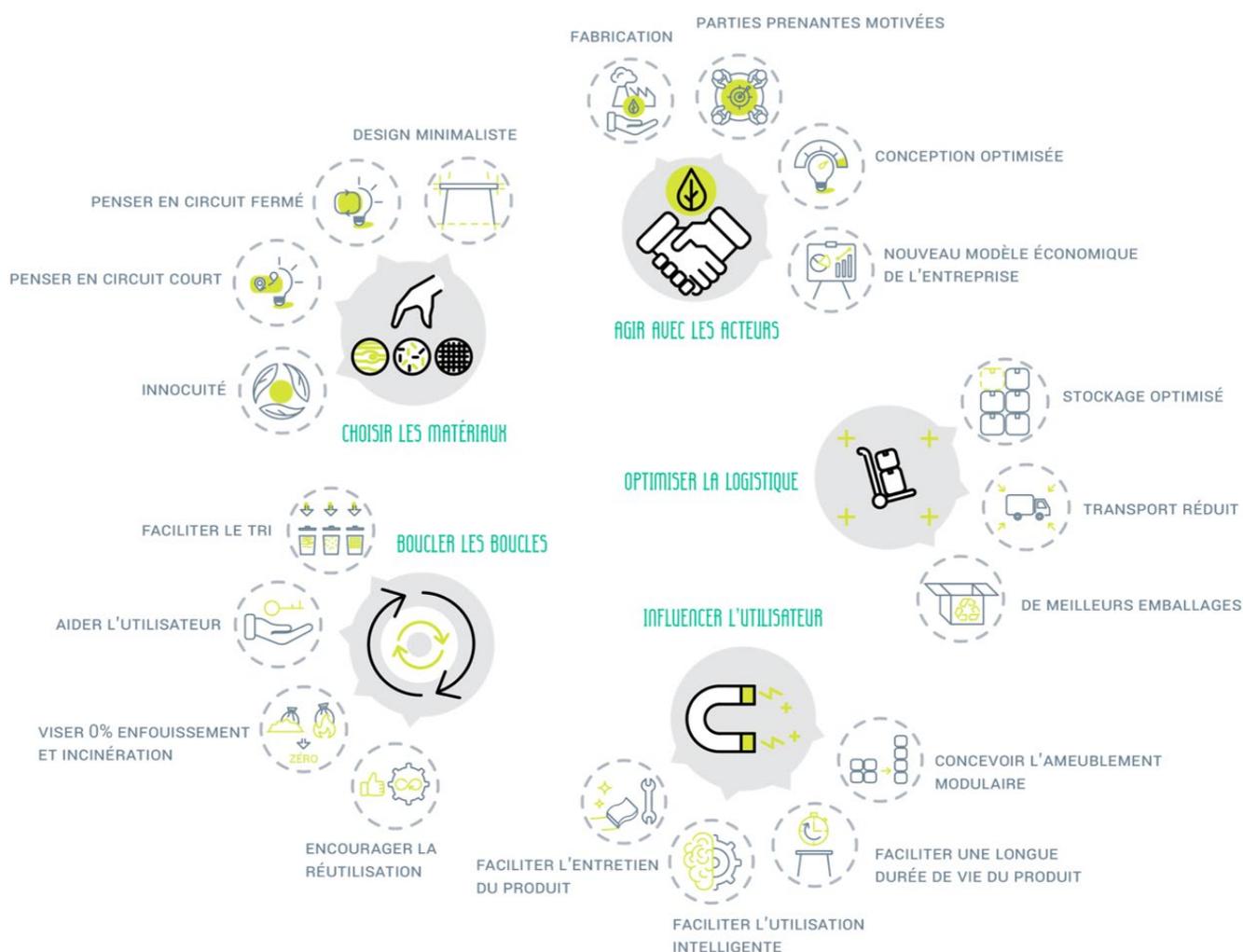


Figure 2 : Roue des orientations des actions stratégiques- Étude des produits et d'ameublement éco-conçus mis sur le marché européen, Pôle Éco-conception.

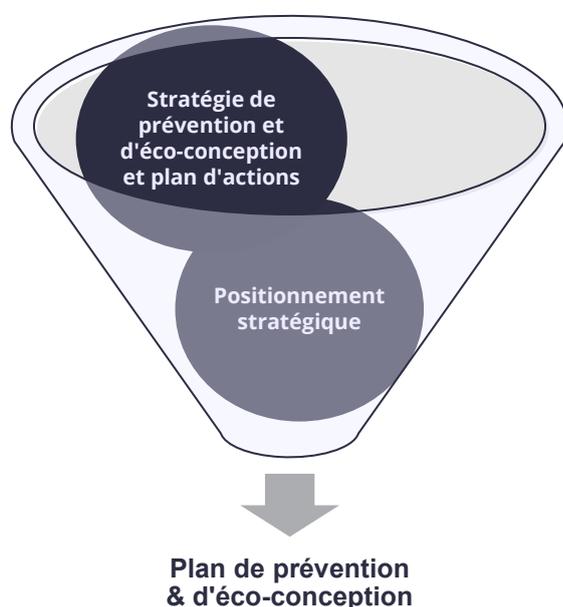
À ne pas oublier, les axes d'actions stipulées dans l'article 72 de la loi AGEC qui impose les 3 axes de progrès ci-dessous :

- > Réduire l'usage de ressources non renouvelables
- > Accroître l'utilisation de matières recyclées
- > Accroître la recyclabilité de ses produits dans les installations de traitement situées sur le territoire national

4.3 Etape 3 : La communication

Les objectifs de cette dernière étape sont de :

- faire preuve de la conformité réglementaire de l'entreprise,
- partager la prise d'engagement de l'entreprise auprès de ses collaborateurs améliorer ou consolider l'image de l'entreprise, notamment pour répondre aux attentes de ses clients ou prospects et consommateurs,
- utiliser le plan de prévention et d'éco-conception ou certains éléments comme un outil de marketing et/ou de communication pour gagner en compétitivité, garder ou atteindre de nouveaux marchés.



5. Transmission des plans à l'éco-organisme

Les plans de prévention et d'éco-conception doivent être impérativement complétés dans la trame proposée par Valdelia, puis renvoyés à l'éco-organisme à l'adresse suivante : ecoconception@valdelia.org

6. Révision des plans de prévention et d'éco-conception

La loi AGEC prévoit un délai maximum de 5 ans pour réviser le plan de prévention et d'éco-conception, cette étape peut se décomposer en deux parties :

- la mesure et l'analyse des écarts entre les objectifs désignés précédemment et leurs atteintes, retards ou dépassements,
- l'intégration de nouveaux éléments entrants qui auront des impacts sur les choix des aspects environnementaux significatifs.

L'objectif est d'utiliser le plan d'actions comme un outil de pilotage en prévention et éco-conception. L'explication des écarts entre les objectifs et le réalisé est fondamentale pour justifier l'adaptation du nouveau plan. Cela peut mener par exemple à revoir la construction des indicateurs.

7. Accompagnement personnalisé par notre service Innovation

En complément du présent guide, Valdelia a souhaité mettre en place un service d'accompagnement personnalisé, au besoin. L'accompagnement concernera principalement la phase diagnostic.

Si vous ressentez le besoin de bénéficier de cet accompagnement personnalisé ou à le co-construire, merci de contacter notre service innovation par mail via l'adresse ci-après : innovation@valdelia.org.